



AGENCE FRANÇAISE  
DE SÉCURITÉ SANITAIRE  
DES ALIMENTS

Afssa – dossier n° 2009-0382 – KELVIN  
Dossier lié : 2007-2746

Maisons-Alfort, le 29 juin 2009

LA DIRECTRICE GENERALE

## AVIS

**de l'Agence française de sécurité sanitaire des aliments  
relatif à la demande de changement de nom  
de la préparation phytopharmaceutique  
MOTIVELL TOP, nouveau nom KELVIN**

---

L'Agence française de sécurité sanitaire des aliments (Afssa) a accusé réception d'un dossier, déposé par DUPONT SOLUTIONS (FRANCE) SAS, relatif à une demande de changement de nom de la préparation **MOTIVELL TOP** en **KELVIN**.

Considérant que la préparation **KELVIN** est déclarée identique au produit **RITMIC**, dont l'autorisation de mise sur le marché, n° 2080119, est en cours de validité jusqu'au 31 décembre 2018 ;

Considérant que la composition intégrale déclarée pour **KELVIN** est bien identique à celle déclarée pour **RITMIC** ;

Considérant l'avis de l'Afssa n° 2007-2746 du 24 mars 2009 relatif à la demande d'autorisation de mise sur le marché de la préparation MOTIVELL TOP ;

**L'Afssa émet un avis favorable à la demande de changement de nom de la préparation MOTIVELL TOP en KELVIN, présentée par DUPONT SOLUTIONS (FRANCE) SAS ; la mise sur le marché de KELVIN doit se faire dans des conditions, notamment d'étiquetage et d'emploi, strictement identiques à celles prévues pour le produit RITMIC.**

Pascale BRIAND